Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260511-2026_05_11_18-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 mai 2026

N° 2026/05/11/18

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* : **31** *Nombre de votants* : **33**	*Date de convocation :* *5 mai 2026*

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :			
Jean-Charles BRIAND	Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Olivier DUDA
Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Isabelle CHARPENTIER	Christophe REBULARD
Bertrand TANGUILLE	Bruno VETTIER	Sandrine GUEGUEN	David KELDERMANS
Nicolas ANGER	Arnaud BOMPOIL	François BRISSIER	Clémentine JULIEN
Ludivine ROUAUT	Lisa BOISRAMÉ	Samuel LEFEUVRE	Romane GALLIAN
Olivier BODIN	Bénédicte PINARD	Laurent CHAUSSERAY	Solenn ROUGERIE
Marie GUERINEL	Schirel LEMONNE		

Absents :	
Tiphany LANGOUMOIS donne pouvoir à Ludovic LONCLE	Stéphanie DOUESSIN donne pouvoir à Clémentine JULIEN

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Mise en place d'un Comité Social Territorial Local

Rapporteur : Anne-Marie ECHELARD

Un Comité Social Territorial est obligatoirement créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents. A la date du 01/01/2026, la collectivité a déclaré 100 agents répondant à la qualité d'électeurs au Comité Social Territorial.

A Châteaugiron, compte tenu de notre effectif, un comité technique local a été mis en place par délibération du Conseil Municipal en date du 12 janvier 2001 composé actuellement de 5 membres désignés par arrêté du maire représentant la collectivité territoriale et de 5 membres élus au sein du personnel municipal.

Le 10 décembre prochain seront à nouveau organisées les élections professionnelles durant lesquelles de nouveaux membres représentant le personnel vont être élus (ou tirés au sort faute de candidats présentés par les organisations syndicales – cf. décret 85-565 du 30 mai 1985 dans sa version en vigueur) au sein d'un Comité Social Territorial local.

Vu le Code général de la Fonction publique,
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 251-5 et L. 251-6 ;
Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Considérant que la consultation des organisations syndicales a eu lieu le 20 avril 2026, soit au moins six mois avant la date du scrutin,

Après en avoir délibéré à 27 voix POUR et 6 Abstentions (groupe de la Minorité), le Conseil Municipal :

- **Confirme la composition actuelle en maintenant le paritarisme :**
  - **5 représentants du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)**

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260511-2026_05_11_18-DE

- **5 représentants de la collectivité territoriale (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)**

- **Précise que l'avis des représentants de la collectivité sera recueilli.**

Pour Copie Conforme,
La Maire,

MAIRIE de CHATEAUGIRON (ILLE-et-VILAINE)

Anne-Marie ECHELARD

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée à la Culture, au Patrimoine et au Tourisme

Catherine TAUPIN

Catherine TAUPIN